

Décision n° 2025-0489
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 6 mars 2025
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

La présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2021 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision du 26 août 2024 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1^{er} et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée de l'Autorité portant délégation de pouvoirs ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision ;

Décide :

- Article 1.** Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.
- Article 2.** Le directeur Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, aux titulaires.

Fait à Paris, le 6 mars 2025,

Pour la Présidente et par délégation

Laurent CHAPELLE
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2025-0489
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 6 mars 2025

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants
Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198400944	COMMUNE DE LATTES	34 LATTES	2 VHF
198910347	ASSOCIATION ATLANTIC TAXI RADIO	64 BIARRITZ	2 UHF
199001307	ORVIA-COUVOIR DE LA SEIGNEURTIERE	22 LANRELAS	1 VHF
199004323	AXIMA CONCEPT	44 NANTES	2 VHF
199202449	COMMUNE DE LIMOUX	11 LIMOUX	2 VHF
199604070	VISHAY SA	06 NICE	1 UHF
199800878	COMMUNE DE SAINT MEMMIE	51 ST MEMMIE	1 VHF
200301821	COMMUNE DE LATTES	34 LATTES	2 VHF
200400328	COMMUNE DE NARBONNE	11 NARBONNE	2 UHF
200400718	COMMUNE DE LATTES	34 LATTES	1 VHF
200701018	COMMUNE DE MOISSAC	82 MOISSAC	2 VHF
200701748	VISHAY SA	83 HYERES	1 UHF
201200557	ADRASEC DE CORREZE	19 TULLE	1 VHF
201200848	APAJH DU LOIRET	45 ORLEANS	1 UHF
201301299	CONSTRUCTIONS DE LA COTE D'EMERAUDE	22 PLEUDIHEN SUR RANCE	1 UHF
201401097	DISSUASION INTERVENTION PROTECTION	67 STRASBOURG	1 UHF
201501322	SYND DES MONITEURS SKI FRANCAIS ECOLE CHALMAZEL	42 CHALMAZEL	1 VHF
201600730	COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDOC ESTUAIRE	33 ARSAC	2 VHF
201601276	ASS BREIZH SAUVETAGE COTIER	35 RENNES	1 VHF
201700115	REGION NORMANDIE	27 LOUVIERS	1 UHF
201800328	COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDOC ESTUAIRE	33 ARSAC	1 UHF
201801221	S.E.R.T.E.C.	17 LUSSANT	1 UHF
201900957	SDI SOCIETE DE DRAGAGE INTERNATIONAL	29 BREST	2 UHF
202100313	EDIFI NORD	02 FLAVIGNY-LE-GRAND-ET-BEAURAIN	1 UHF
202201785	LEGENDRE GENIE CIVIL	85 LA ROCHE SUR YON	1 UHF
202302155	SOLUMAT	30 NIMES	2 UHF
202302551	DEMATHIEU BARD BATIMENT SUD-EST	13 MARSEILLE 13	1 UHF
202400803	SPIE BATIGNOLLES NORD	76 MONTVILLE	1 UHF
202401079	LEGENDRE GENIE CIVIL	72 LE MANS	1 UHF
202401331	URBAINE DE TRAVAUX	94 VILLEJUIF	1 UHF
202402339	SOLUMAT	59 SECLIN	1 UHF